

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 7 octobre 2022

PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE : LA FFEF SOUTIEN LA DEMARCHE MAIS ALERTE SUR LA SITUATION DES COMMERCES

La Fédération Française de l'Équipement du Foyer était présente hier, ce jeudi 6 octobre, pour la présentation par le Gouvernement du **plan de sobriété énergétique**, composés des différents protocoles réalisés par les acteurs de chaque secteur.

INCITER, et non contraindre, l'ensemble des acteurs pour les aider à réduire leur consommation d'énergie afin d'atteindre **l'objectif affiché de baisser de 10 % notre consommation d'énergie d'ici à 2024**. Une première étape pour une réduction de 40 % d'ici à 2050, en vue d'atteindre la neutralité carbone, voici ce qui est attendu de cette mobilisation générale.

La FFEF, définissant cette crise énergétique comme priorité pour la défense de ses commerces dans le cadre de ses actions, a, dès le mois de juin, participé aux différentes réunions dans le cadre de l'élaboration du protocole pour les commerces, sous l'égide du CdCF.

La FFEF salue ainsi cette incitation **sur la base du volontariat et de la responsabilité de tous**, qui, au-delà de mesures d'urgence prises pour les hivers prochains, constitue une **vraie ligne directrice pour le futur**. En effet, comme l'a souligné Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition énergétique, « La sobriété, ce n'est pas la décroissance. La sobriété, c'est, au fond, du bon sens, au service de la planète, contre le réchauffement climatique et au service de notre indépendance énergétique. »

Bien qu'il soit regrettable que ces décisions soient prises dans l'urgence au regard de la situation actuelle, l'enjeu écologique de la part de chaque acteur paraît désormais essentiel, voire fondamental.

Comme l'a présenté hier Gilles Lodolo, Délégué Général du CdCF, lors de la table ronde relative à la restitution des mesures concernant le Commerce, « les commerçants sont des citoyens, des chefs d'entreprise responsables, et ont les mêmes objectifs que tous. Les sujets énergétiques, ils l'ont à cœur ». Nous savons que ce protocole ne sera qu'un appui, qu'un socle pour les commerces pour mettre en place des mesures permettant de réduire leur consommation énergétique, car ils sont déjà persuadés de la nécessité de réaliser des efforts en ce sens. Toutefois, il est nécessaire de rappeler que chaque commerce est différent, et leurs moyens de mise en œuvre également.

MAIS, ce plan de la sobriété énergétique présenté hier a été élaboré dans un contexte particulier, au regard de l'urgence de la situation géopolitique et de l'état actuel de notre parc nucléaire, même s'il a vocation à être applicable pour de nombreuses années. Ce contexte de dépendance en matière d'énergie a conduit à une **hausse exponentielle des coûts de l'énergie** que subissent actuellement nos commerces (*avec des multiplications enregistrées de 2 à 10, rendant impossible la signature d'un nouveau contrat dans de telles conditions, sans mettre en danger la pérennité de l'entreprise*).

Outre ces hausses disproportionnées, certaines entreprises ne parviennent tout simplement pas à recevoir d'offres de fournisseurs répondant à leur demande (*exposant de ce fait nos commerces à un risque de coupure d'énergie à l'issue de leur contrat actuel*).



Différentes mesures sont donc attendues, telles que le blocage des prix de l'énergie pour les entreprises et la modification des critères d'aides, pour lesquelles les commerces ne sont actuellement pas ou trop peu visés.

Il convient toutefois de souligner les démarches positives de Bercy pour accompagner les entreprises, notamment par la signature ce mercredi 5 octobre de la [Charte annonçant 25 engagements](#) par les principaux fournisseurs d'énergie, dont l'axe 5, qui reprend une demande essentielle : celle de se voir proposer au moins une offre de la part des fournisseurs d'énergie pour être assuré de souscrire un contrat.

A ce jour, la véritable et urgente problématique reste le prix de l'énergie. Nous ne pouvons pas faire raisonnablement la communication des mesures prises par le Commerce pour réduire leur consommation d'énergie sans malheureusement établir un lien avec la crise que traversent nos entreprises. Ces augmentations, lorsque des renouvellements de contrat sont proposés, **asphyxient nos entreprises**. Nos commerces, en restant dans cette impasse, n'adopteront pas simplement des gestes pour réduire leur consommation d'énergie, mais seront dans l'obligation de fermer définitivement leur magasin ou certains de leurs points de vente, par impossibilité de payer leurs factures exorbitantes ou de trouver un fournisseur d'énergie, tout simplement.

Faute de mesures importantes pour lutter contre cette hausse, d'aides et d'actions du Gouvernement pour accompagner et soutenir nos entreprises, déjà fragilisées ces dernières années par les événements successifs qui sont venus affaiblir les périodes de fin d'année (*période essentielle pour l'activité de nos commerces*), nos entreprises risquent de devoir fermer tout ou partie de leurs points de vente. Ce sont des centaines, des milliers d'emplois qui sont également menacés.

Des exemples concrets, nous en recevons chaque semaine ! Il est urgent d'agir pour sauver nos entreprises ! Cet effort doit être partagé par tous.

CONTACTS PRESSE :

Allison Fontaine – Déléguée Générale – contact@2fef.org

Faustine Couvey – Chargée de communication institutionnelle – communication@2fef.org

FEDERATION FRANÇAISE DE L'EQUIPEMENT DU FOYER

DROGUERIE, ARTS DE LA TABLE ET CADEAUX

6, Avenue de Corbera – 75 012 PARIS

Tél : 01 86 64 05 21 • contact@2fef.org • <http://www.2fef.org>

DROGUERIE

ARTS DE LA TABLE

ÉQUIPEMENT DU FOYER

Fondée en 1929 N° SIRET 311314439 00069 – APE 9411Z – enregistrée à la Préfecture sous le n° 5294

Membre de la CPME (section Commerce), du Conseil du Commerce de France (CdCF) et du CDNA (CCN IDCC1517)